

**EGGER Panneaux & Décors**Avenue d'Albret  
BP 1  
40371 Rion des Landes Cedex 01  
France

Date 17.04.2026

**Objet : Évolution des coûts des matières premières – augmentation de la surcharge tarifaire**

Chers Clients,

Par courrier en date du 13 mars 2026, nous vous informions de la dégradation du contexte géopolitique au Moyen-Orient et de ses répercussions sur les marchés mondiaux de l'énergie, des matières premières et des infrastructures logistiques.

Depuis cette communication, les hausses de coûts se sont poursuivies et intensifiées sur l'ensemble de la chaîne de valeur, entraînant une augmentation significative et durable de nos coûts de production sur l'intégralité de nos gammes. Les matières premières chimiques sont particulièrement concernées, notamment la mélamine, le méthanol et l'urée, qui constituent des composants essentiels de nos produits.

Par ailleurs, les tensions logistiques persistantes et l'augmentation des coûts de transport continuent de peser sur nos chaînes d'approvisionnement et sur la disponibilité des matériaux.

Nos décisions reposent exclusivement sur l'évolution réelle de nos coûts et sur la nécessité de garantir un niveau de service fiable, durable et sécurisé.

Dans ce contexte, nous sommes contraints d'ajuster le niveau de la surcharge tarifaire, selon les modalités suivantes.

**Modalités de la surcharge :**

- Taux (attention : surcharges cumulées, incluant la surcharge précédemment annoncée) :
  - o Panneaux bruts (particules, MDF, MDF mince, Eurolight) : +10,6%
  - o Produits revêtus (PPSM, PerfectSense) : +7,8%
  - o MDF mince laqué : +6,3%
  - o Stratifiés (Feuilles/rouleaux, stratifié compact, plan de travail) : +6,1%
  - o Composants : +6,1%
  - o Chants : +12%
  
- Date applicable : application à effet immédiat pour toute nouvelle commande transmise.
- Les commandes déjà enregistrées resteront honorées aux conditions tarifaires initialement convenues, à l'exception des livraisons prévues à compter du 1er juin 2026 inclus, qui seront ajustées selon les nouvelles surcharges.

Nous continuerons à suivre attentivement l'évolution des marchés et ajusterons ces surcharges suivant l'évolution des coûts de matières premières.

Conscients des contraintes que cette situation exceptionnelle peut engendrer pour votre activité, nous restons pleinement engagés à travailler avec vous dans une logique de partenariat durable, fondé sur la fiabilité des approvisionnements et la continuité du service.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance dans ce contexte particulièrement exigeant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement

–  
Julien de LOYNES  
Directeur commercial

